

## DÉLIBÉRATION N°2026-25

# Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 27 janvier 2026 portant communication sur le rapport de la Prospective intitulé « *S'inspirer pour accélérer la transition énergétique dans les territoires* »

**Participaient à la séance : Emmanuelle WARGON, présidente, Victor ALONSO, Anthony CELLIER, Ivan FAUCHEUX et Valérie PLAGNOL, commissaires.**

Les rapports de la Prospective de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) ont vocation à « éclairer » le débat public sur les grands enjeux énergétiques, à destination des décideurs politiques et économiques, mais également des citoyens qui s'y intéressent, des acteurs du monde académique et de la recherche.

La Prospective s'appuie sur un Conseil scientifique, instance consultative composée d'universitaires et d'experts dans le domaine de l'énergie. Les membres sont nommés en leur nom propre par la Présidente de la CRE.

Chaque thématique est étudiée par un groupe de travail regroupant des spécialistes du secteur. Les réflexions du groupe de travail donnent lieu à un rapport public, qui est présenté au Collège de la CRE, dont l'ambition première est de faire preuve de pédagogie sur les enjeux associés.

La présente délibération a donc pour objet d'accompagner la publication du rapport de la Prospective de la CRE intitulé « *S'inspirer pour accélérer la transition énergétique dans les territoires* ».

## 1. Le contexte et les objectifs lors du lancement du groupe de travail

### 1.1. Le lancement du groupe de travail

Ce nouveau groupe de travail, lancé le 7 février 2025, a porté sur la mise en œuvre territoriale de la transition énergétique.

Le groupe de travail était co-présidé par Joël GIRAUD, ancien ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et ancien député des Hautes-Alpes, et Olivier LOIZEAU, directeur général de Vendée Énergie et président d'Atlansun. Ils étaient accompagnés d'un rapporteur, Sébastien FERRARI, agrégé des Facultés de droit et ancien maître des requêtes au Conseil d'État.

La gestion locale de la production et de la consommation énergétiques constitue un enjeu clé dans la transition vers une économie décarbonée. Avec l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 et la nécessité de renforcer l'indépendance énergétique de la France, l'adoption de modèles énergétiques territoriaux – comme l'autoconsommation, les réseaux intelligents (*Smarts grids*) ou la rénovation énergétique – se pose comme une voie incontournable.

Ces approches permettent non seulement de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), mais surtout d'adapter les réponses énergétiques aux enjeux locaux. Elles présentent aussi des opportunités économiques et industrielles pour les territoires, en favorisant la création d'emplois et l'innovation technologique.

Cependant, le modèle économique de ces initiatives nécessite des ajustements. Garantir la rentabilité des projets d'autoconsommation, qu'ils soient individuels ou collectifs, reste un enjeu crucial, tout comme celle des projets de rénovation énergétique, bien qu'accompagnés de dispositifs d'aides (MaPrimeRenov', Certificats d'économie d'énergie). Le modèle économique semble être un prérequis essentiel à l'adhésion aux projets à l'échelle locale, sans qu'il ne remette en cause le système de péréquation tarifaire français.

Le groupe de travail proposé par la CRE ambitionnait donc d'analyser les conditions nécessaires à la réussite de la mise en œuvre territoriale de la transition énergétique. Il devait se pencher sur les aspects techniques, économiques et sociétaux liés à ces nouvelles pratiques énergétiques, pour formuler des recommandations pour favoriser et accélérer les projets énergétiques à l'échelle locale.

## 1.2. Le cadrage des travaux

La mise en œuvre territoriale de la transition énergétique présente une variété d'approches et de questions. Ainsi, la note de cadrage proposait de concentrer les travaux – en s'inspirant des meilleures pratiques issues de certains territoires précurseurs – sur les effets des changements, économiques, techniques ou comportementaux, des modes de production et de consommation d'énergie à l'échelle locale sur les systèmes énergétiques (électriques, gazières et thermiques), sur la perception de la transition énergétique par la population et sur la participation aux efforts de décarbonation.

En particulier, la note de cadrage suggérait d'identifier les facteurs clés de succès et les obstacles d'une politique dite de « *territorialisation des enjeux énergétiques* » en suivant plusieurs axes : i) l'acceptabilité ; ii) la planification ; iii) les modèles économiques ; iv) le soutien à la production et à la maîtrise de la consommation ; et v) la participation à la décarbonation.

- i) En repartant des besoins des consommateurs (les particuliers comme les secteurs tertiaires ou industriels), le groupe de travail devait sonder leur perception des mesures de soutien à l'autoconsommation et/ou de la rénovation énergétique, de la fiscalité, ou encore du principe de péréquation.
- ii) Le groupe de travail devait adopter une vision multi-énergétique dans l'analyse de l'adaptation des systèmes énergétiques actuels (électricité, gaz, chaleur et froid) ou futurs (hydrogène, dioxyde de carbone) aux nouveaux modes de production ou de consommation et confronter les schémas de planification ambitionnés à l'échelle nationale avec ceux prévus à l'échelle régionale ou locale. La compétence des territoires dans l'exécution de ce nouveau rôle devait constituer un point d'attention.
- iii) Concernant les modèles économiques, le groupe de travail devait se pencher sur la rentabilité et la gouvernance des différents projets (d'autoconsommation et de rénovation énergétique principalement), ainsi que la pertinence du recours à des communautés économiques et citoyennes.
- iv) Le groupe de travail devait apporter une attention particulière à l'efficacité des mécanismes de soutien à la production locale d'énergie et la maîtrise de la consommation à l'échelle territoriale.
- v) Enfin, l'enjeu moteur de la territorialisation des enjeux énergétiques demeure la réduction des émissions de GES. Il revenait au groupe de travail de recenser les mesures locales de transition énergétique, leurs effets quantifiés et de sonder le gisement résiduel accessible, afin de contribuer au mieux à la trajectoire de décarbonation nationale.

Le groupe de travail devait ainsi formaliser les leviers sur lesquels repose le déploiement réussi des initiatives territoriales. Il devait également proposer des recommandations pour les acteurs nationaux et les pouvoirs publics afin d'enclencher ces leviers utiles aux collectivités territoriales et aux élus locaux dans la mise en œuvre de la transition énergétique de leurs territoires.

Ces travaux ont donné lieu à un rapport validé par le Conseil scientifique de la CRE, le 16 janvier 2026.

## 2. Le rapport présenté au Collège de la CRE

La France s'est engagée à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, conformément aux directives européennes (paquet « *Fit for 55* ») et aux stratégies nationales (SNBC, PPE). Pour y parvenir, il est nécessaire de doubler les efforts de réduction des émissions de GES, en passant d'un rythme actuel de -2/3 % à -5 % par an.

Cette ambition implique une transition énergétique profonde, fondée sur la décarbonation des usages, l'essor des énergies renouvelables, la sobriété et l'efficacité énergétique.

Le rapport montre que cette transition ne peut réussir sans une territorialisation adaptée, c'est-à-dire une mise en œuvre locale cohérente, acceptée et efficace. Les collectivités locales sont en première ligne : elles planifient, accompagnent, financent ou pilotent une grande partie des projets énergétiques. Elles sont également directement confrontées aux oppositions lorsqu'il y en a.

Le document identifie les obstacles persistants et propose neuf recommandations pour accélérer cette territorialisation.

### **Renforcer l'appropriation de la transition énergétique par les territoires**

La réussite de la transition énergétique repose sur une forte adhésion locale, à la fois en termes d'enracinement et d'humanisation. Les acteurs de terrain, en particulier les élus et leurs services, doivent mener un effort continu de pédagogie pour expliquer les enjeux, présenter les solutions disponibles et instaurer un dialogue durable avec les citoyens.

Le partage d'expériences entre territoires, l'accès à des données fiables *via* les observatoires, ainsi que l'accompagnement par des tiers de confiance renforcent la confiance des décideurs et des citoyens.

Plus largement, développer une véritable culture de l'énergie et de la transparence, soutenue par l'État et les collectivités, est essentiel pour appuyer les démarches locales.

### **Accélérer l'adaptation de la transition énergétique aux territoires**

Pour accélérer la transition énergétique, les territoires doivent disposer d'un projet fédérateur, fondé sur l'analyse de leurs ressources, besoins et usages. Ce projet permet d'ajuster les modèles économiques, de prévenir les conflits d'usage et de créer des synergies locales.

La gouvernance doit s'organiser à une maille pertinente, idéalement départementale et/ou intercommunale, afin d'assurer coordination, mutualisation des moyens et efficacité opérationnelle. Les AODE/AODG et les grands syndicats d'énergie ont un rôle central dans cette dynamique.

Le renforcement de l'ingénierie territoriale, *via* la formation, l'information et l'accompagnement technique, est indispensable pour sécuriser les choix et garantir la bonne réalisation des projets.

### **Lever les freins réglementaires et financiers**

L'accélération de la transition nécessite une réglementation plus lisible, cohérente et mieux articulée. Aujourd'hui, la multiplicité des textes dilue les objectifs et complique leur mise en œuvre.

La stabilité et la prévisibilité des règles et des dispositifs de soutien sont également essentielles pour encourager l'investissement et l'innovation.

Il convient de maintenir l'appui aux filières de décarbonation déjà matures, tout en développant de nouveaux mécanismes d'incitation pour les filières émergentes et les solutions de flexibilité.

## 3. L'analyse de la CRE

Les constats et recommandations du rapport permettent d'appréhender la complexité et la diversité de la mise en œuvre de la transition énergétique dans les territoires, notamment au travers des nombreux exemples présentés, même si ces derniers restent illustratifs et ne présentent pas un caractère d'exhaustivité.

La CRE a analysé le rapport, mettant en visibilité certains sujets qui lui paraissent particulièrement pertinents dans le cadre de ses missions de régulation.

### **À la maille territoriale**

La CRE partage la vision du rapport sur les conditions de la réussite de la transition énergétique au niveau local :

- favoriser l'appropriation de la transition énergétique nécessite de diffuser plus massivement la connaissance du système énergétique, de réunir les conditions de faisabilité sociale, et de mettre en exergue la valeur des projets de transition énergétique ;
- accélérer l'adaptation de la transition énergétique aux territoires requiert d'encourager les mutualisations, de partager plus massivement les retours d'expérience et de privilégier une gouvernance au niveau territorial adéquat.

### **À la maille nationale**

Le rapport constate plusieurs freins et émet des recommandations pour lever certaines contraintes réglementaires et financières.

La CRE partage la nécessité d'avoir des réglementations mieux articulées entre elles, limitant le nombre de textes et la dilution des objectifs, éléments pouvant constituer des freins à la mise en œuvre des projets. De même, une stabilité et une prévisibilité des dispositifs de soutien aux énergies renouvelables ou bas carbone sont essentielles pour encourager l'investissement et l'innovation, complétées par de nouveaux mécanismes d'incitation pour les filières émergentes et les solutions de flexibilité.

## **Communication de la CRE**

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) salue le rapport présenté par le groupe de travail de la Prospective intitulé « *S'inspirer pour accélérer la transition énergétique dans les territoires* ».

La CRE partage les recommandations du rapport. Elle souligne que la mise en œuvre de la transition énergétique à la maille territoriale est essentielle à l'atteinte de nos objectifs de décarbonation. Les nombreux exemples locaux présentés, même s'ils ne sont pas exhaustifs, sont autant de leviers de réussite de sa mise en œuvre, à la fois à la maille locale et nationale, et doivent pouvoir être répliqués dès que cela s'avère pertinent.

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la CRE, accompagnée du rapport de la Prospective.

**Délibéré à Paris, le 27 janvier 2026.**

**Pour la Commission de régulation de l'énergie,  
La présidente,  
Emmanuelle WARGON**